(riirem

Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements Electromagnétiques

AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
Par Mandat de prélèvement SEPA

Ce document est à compléter et à renvoyer daté et signé accompagné d'un RIB comportant les mentions BIC – IBAN, à l'adresse suivante : **CRIIREM, 19-21 rue Thalès de Milet, 72000 Le Mans**

Le débiteur :

NOM : ……..……PRENOM : ……..

N° et Nom de rue : ……...

Code Postale : …….. Ville : …….Pays :……..

Coordonnées du compte :
Titulaire du compte, NOM : ……PRENOM : ……

IBAN Identifiant international de compte bancaire (International Bank Account Number)

BIC Identifiant international de l'établissement bancaire (Bank Identifer Code)

En signant ce formulaire, j'autorise le créancier CRIIREM à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte, et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions ci-dessous.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Prélèvement unique de la somme de……..,……. € (euros) au titre d'adhésion ❑ et/ou don ❑.

Fait à : ……. Le……../……../……..

Signature accompagnée de la mention « Bon pour mandat » :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Le créancier :

CRIIREM, Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements Electromagnétiques.

19-21 rue Thalès de Milet,
72000 Le Mans. FRANCE

Identifiant créancier SEPA : FR35ZZZ80525E

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.